



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cabines de transport circulant au-dessus des espaces publics et du trafic

Question écrite n° 30871

Texte de la question

M. François-Michel Lambert interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur la position du Gouvernement quant au développement de modes de transport public alternatifs tels que les cabines circulant au-dessus des espaces publics et du trafic. Présenté comme un nouveau mode de transport public alternatif pour limiter l'impact écologique des modes de transport traditionnels et la congestion des routes, en périphérie comme dans le centre des villes, ce système, nécessitant des infrastructures lourdes, fixes et peu agiles, semble, cependant, éloigné de l'urbanisme tactique et des solutions légères qui permettent de proposer rapidement des alternatives à la voiture. Les innovations technologiques ne résoudront pas l'ensemble des problématiques auxquelles la société doit répondre, et ce d'autant plus que l'on a déjà, dans de nombreux cas, des réponses rapides et peu coûteuses. Les cabines circulant au-dessus des espaces publics et du trafic, développées notamment par l'entreprise Supraways, ne semblent pas adaptées aux besoins d'aujourd'hui, besoins qui consistent à densifier le réseau de proximité, à le rendre agile, adaptable et accessible à tous. En conséquence, il lui demande alors de bien vouloir préciser la position du Gouvernement vis-à-vis du développement de ce mode de transport public par cabines suspendues comme réponse aux besoins de mobilité des agglomérations.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Lambert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30871

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4555

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)